## Règlement concours (a compter du 1/7/24)

Pour les cavaliers qui engagent sans coaching merci de m'envoyer vos engagements par SMS (n°concours et n° épreuve) au plus tard le jour de la clôture des engagements à 16h et de vérifier sur le site FFE (sachant que les engagements sur des épreuves avec un nombre limité de concurrents na neuvent plus être modifiés le jour de la clôture)
concurrents ne peuvent plus être modifiés le jour de la clôture).  Pour les cavaliers qui engagent avec coaching toutes les informations sur les concours auxquels
nous participons sont affichés dans le bureau ou sur le Facebook « Cavalier(e)s de concours des Ecuries du Val d'Arré ». Inscriptions sur Facebook ou auprès des enseignantes.
Merci de régler vos concours au plus tard le jour des épreuves.
Merci de connaître vos pistes et dossards visibles sur le site de la FFE
Merci de vous occuper de votre équidé du départ au retour à l'écurie (si vous êtes 2 cavaliers/équidés possibilité de vous arranger entre vous). Nous facturerons 15€ l'aller ou le retour (30 l'aller et le retour) si le personnel de l'écurie venait à devoir s'occuper de l'équidé. 50€ supplémentaire la journée si le cavalier ne vient que pour son tour. Vous pouvez vous arranger avec d'autres cavaliers en cas d'empêchement.
Merci de vérifier vos horaires de passage sur le site de la FFE sachant qu'ils peuvent être modifiés la veille avant l'épreuve par l'organisateur
Merci également de prendre note du règlement des concours ainsi que celui du Générali Open de France si vous souhaitez y participer.
Lors de concours sur plusieurs jours, l'utilisation du cheval en dehors du concours sera facturée (1 location si non encadré, un cours i encadré par un enseignant), pour les DP/TP possibilité de compter l'utilisation sur un temps de TP/DP.
Les TP sont prioritaires pour un tour avec l'équidé et les DP 2 tours.
Possibilité de prendre un tiers de pension (3x/semaine) ou une demi-pension sur les équidés de concours (les DP 2 séances par semaine) cours et concours inclus (le tarif des cours n'est pas compris dans les TP et DP, possibilité de prendre des cours avec d'autres équidés).
Les certificats médicaux sont valables 3 ans par contre il faut aller remplir l'auto-questionnaire de santé sur votre page FFE.
Nous ne sommes pas responsables des licences compétitions non prises ni des changements d'équidés ou cavaliers.
Dans la mesure où un engagement est saisi avec un cavalier il est considéré comme dû.
Une fois l'annulation du concours close les concours sont dus et les annulations impossibles même avec certificat médical.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toutes les informations nécessaires.
LA DIRECTION
LA DIRECTION